Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le
ID : 013-211300538-20240415-2024_100_ST-AR

MALLEMORT DE PROVENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

DECISION DU MAIRE

2024_100_ST

OBJET : Attribution du marché n°2024-04 acquisition d'un camion poids lourd de 7 à 8 tonnes avec bras de levage et son caisson a ridelles rabattables et décrochables pour la commune de Mallemort de Provence

Le Maire de la commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L2123-1 1° ;
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-33-SG en date du 27 mai 2020 portant Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Madame le Maire ;
Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication sur marches-online.com le 11/01/2024 et mis en ligne sur le profil acheteur et le site internet municipal ;
Considérant la nécessité d'acquérir un nouveau camion poids lourd neuf avec un bras de levage et un caisson à ridelles afin de permettre à la direction des services techniques de poursuivre ses missions de service public.

DECIDE,

Article 1 : D'attribuer le marché n°2024-04 acquisition d'un camion poids lourd de 7 à 8 tonnes avec bras de levage et son caisson a ridelles rabattables et décrochables pour la commune de Mallemort de Provence à l'entreprise BEZIERS TRUCKS SERVICES (Siret : 518 691 308 00051) sise Avenue de l'Europe – ZA Via Europa Est 34350 VENDRES pour un montant forfaitaire de 68 900€ HT soit 82 680€ TTC.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune de Mallemort.

Article 3 : Madame le Maire, Madame le Directeur Général des Services sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Mallemort, le 15 AVR. 2024

Hélène GENTE
Maire de Mallemort

MAIRIE DE MALLEMORT (B.-du-Rh.)